



SECTION 1 • IDENTIFICATION DU PRODUIT

APPELLATION COMMERCIALE	POUDRE THERMOPLASTIQUE
NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET	213-X

APPELLATION CHIMIQUE

FABRICANT / FOURNISSEUR	ANAMET
ADRESSE	C.P. 538 BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	(450) 646-1290
TÉLÉPHONE D'URGENCE	CANUTEC (613) 996-6666

SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES

Caractérisation chimique. Description	Numéro CAS	%	OSHA PEL (mg/m ³)	ACGIH TLV (mg/m ³)
Poly (méthacrylate de méthyle).	9011-14-7	> 99	410	410

NOTE: Les ingrédients sont listés dans l'inventaire TSCA des substances chimiques. Ceux qui ne sont pas identifiés, sont jugés non-dangereux.

SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition en °C	Non applicable.	Pression de vapeur (mm Hg)	Non disponible.
Point de fusion en °C	Non établi.	Densité de vapeur (Air = 1)	Non disponible.
Densité (Eau = 1)	Non applicable.	Taux d'évaporation (Acétate de butyle= 1)	Non disponible.
Solubilité dans l'eau	Négligeable.		
Aspect et odeur	Poudre blanche granuleuse / Odeur de méthacrylate.		



SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION

Point d'ignition	300 °C (572°F).
Extincteur	Les extincteurs secs, la mousse, l'eau sous forme de brume et le CO ₂ peuvent être utilisés.
Procédures spéciales d'extinction	Un équipement de respiration autonome et des vêtements protecteurs doivent être utilisés.
Feux spéciaux et risques d'explosion	Ce produit est combustible mais pas facilement allumé. La formation de nuages de poussière à caractère explosif est possible.

SECTION V • RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable.
Conditions à éviter	Non établi.
Incompatibilité	Non établi.
Produits dangereux de décomposition	Le produit peut se décomposer s'il est chauffé au dessus de 200°C (392°F). Sa décomposition thermique et/ou sa combustion peut produire des vapeurs toxiques, irritantes et inflammables.
Polymérisation dangereuse	Ne se produit pas.

SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

A – PREMIERS SOINS

Yeux	Enlever les particules en rinçant avec une solution oculaire ou avec de l'eau propre; tout en gardant les paupières ouvertes. Obtenir une assistance médicale.
Peau	A la première occasion, laver les régions affectées avec de l'eau courante et du savon.
Inhalation	Transporter le patient à l'air frais et obtenir une assistance médicale si des complications subviennent.
Ingestion	Ne jamais faire prendre quoi que se soit par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Laver la bouche avec de l'eau et obtenir une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

B – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

VOIES D'ACCÈS PRINCIPALES: Non établis.
--



▼ EXPOSITION À COURT TERME ▼

Yeux	La poussière peut causer de l'irritation.
Peau	Peu susceptible de causer de l'irritation cutanée.
Inhalation	Ne représente pas un risque élevé, mais la poussière et/ou les vapeurs peuvent causer de l'irritation. Les hautes concentrations de poussière peuvent être un irritant aux voies respiratoires. Les hautes concentrations de vapeur dégagées lors des opérations à chaud peuvent être dangereuses, être aussi un irritant aux voies respiratoires et avoir des effets narcotiques légers.

▼ EXPOSITION À LONG TERME ▼

Cancérogène	Aucun.
Effets tératogènes, mutagènes et/ou autres sur la reproduction	Aucun.
Sensibilité épidermique	Aucune information disponible, mais des effets défavorables sont peu probables.
Sensibilité respiratoire	Aucune information disponible, mais des effets défavorables sont peu probables.
Matériaux synergiques	Aucune information disponible, mais des effets défavorables sont peu probables.

SECTION VII • PRÉCAUTIONS À SUIVRE PROTECTION PERSONNELLE

Protection de la vue, du visage et des mains	Le port d'une protection pour les yeux est recommandé.
Protection respiratoire	Utiliser une protection respiratoire adéquate si des hauts niveaux de poussière sont envisagés.
Ventilation	Ne pas utiliser sans une ventilation adéquate.
Autres précautions	Consulter OSHA 1910.215.
Classement HMIS	Santé: 1 Inflammabilité: 1 Réactivité: 0

SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES (FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS)

Mesures à suivre en cas de fuites ou de déversement	Les déversements peuvent être glissants. Balayer ou pelleter les déversements dans des barils à déchet ou des sacs de plastiques. Laver l'aire affectée avec de l'eau.
Élimination des résidus	La poudre thermoplastique n'est pas considérée comme étant dangereuse. La récupération propre peut être retraitée. L'incinération peut être envisagée pour récupérer la valeur énergétique. Peut être disposé au dépotoir selon les normes municipales, provinciales et/ou fédérales. S'assurer que tous les contenants sont disposés de façon sécuritaire.



SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Entreposage	Protéger l'intégrité du produit en l'entreposant proprement au sec et au frais et à l'abri des sources de chaleur. Entreposer à la température ambiante.
Manutention	Il faut prévenir le contact avec le matériel chaud. Tous les polymères se dégradent lorsque chauffés. Cette propriété est plus évidente lorsque la température augmente; il est donc impossible d'être précis sur la liste des substances impliquées. Il faut prendre note que ce sont que les composants mineurs qui peuvent changer appréciablement. Les composants principaux quand à eux sont donnés dans la section V. Éviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. Éviter l'inhalation de hautes concentrations de poussières.
Classification Relative à l'expédition •DOT• Classes de danger	<ul style="list-style-type: none"> • Dénomination d'expédition DOT: Non réglementé. • Dénomination d'expédition TDG/UN: Non réglementé. • Numéro UN: Non réglementé. • Classe de danger: Non réglementé. • Groupe d'emballage: Non réglementé. • Exemption TDG: Non réglementé. • Étiquette: Non réglementé. • Classe IATA: Non réglementé. • Classe IMDG: Non réglementé.
HMIS	Santé: 1 Inflammabilité: 1 Réactivité: 0

SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE

Impact environnemental et Distribution dans l'environnement	La production en masse est produite par des systèmes contrôlés partiellement. Solide de basse volatilité et insoluble dans l'eau. Le produit possède un bas potentiel d'accumulation et il est prévu que le produit possède une faible mobilité dans le sol.
Persistance et Dégradation	Le produit est non-biodégradable dans le sol. Il n'y a aucune évidence de dégradation dans le sol et l'eau.
Toxicité	Il est prédit que le produit possède une basse toxicité vis-à-vis la vie aquatique.
Impact des effluents traités	Ce produit est difficilement éliminable par des procédés biologiques.

**SECTION XI • INFORMATION RÉGLEMENTAIRE****• RÉGLEMENTATIONS EC:**

TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques.
CERCLA REPORTABLE QUANTITY: Risque immédiat et chronique pour la santé.

SARA TITLE III

- Section 302: Aucun.
- Section 311/312: Aigue.
- Section 313: Aucun.

STATUS RCRA: Non réglementé.

• RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:

Classification WHMIS: Non réglementé.

Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.



TERMINOLOGIE

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS: Chemical Abstract Service

CFR: Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

DOT: Department of Transportation (USA)

DSL: Domestic Substance List

HMIS: Hazardous material information sheet

IARC: International Agency for Research and Cancer

LC: Lethal Concentration

LD: Lethal Dosage

MSHA: Mine Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

NTP: National Toxicology Program (U.S.A.)

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

PEL: Permissible exposure limit.

STEL: Short term exposure limit.

TDG: Transportation of Dangerous Goods

TLV: Threshold limits value.

TSCA: Toxic Substances Control Act

TWA: Time-weighted average

USEPA: United States Environmental Protection Agency

WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System